

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix  
Comté de Papineau  
Province de Québec

## **PROCÈS-VERBAL 11 septembre 2017**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 11 septembre 2017 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Joëlle Laframboise, Myriam Cabana, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente : Florence Colinet;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **2017-09#01**

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des procès-verbaux des 10 et 20 juillet 2017** **2017-09#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis  
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 10 et 20 juillet soient acceptés tel que rédigés, avec ajouts.

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des comptes** **2017-09#03**

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (149 813,50\$) et les chèques numéros 9357 à 9413 (83 701,82\$) des mois de juillet et août 2017, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

### **Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière  
et directrice générale

### **Questions du public**

**Taxes à radier**  
**Écritures de provision**  
**pour mauvaises créances**  
**2017-09#04**

CONSIDÉRANT la liste des taxes à radier soumise aux membres du conseil dont les matricules sont 2776 22 7328, 2776 24 8624, 2776 01 7430, 2776 26 4427, 2676 60 6611, 2675 58 9764, 2475 24 9662, 2475 34 3755 et 9577 45 2030;

ATTENDU QUE les propriétaires de ces immeubles sont introuvables;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception du matricule 9577 45 2030, ces sommes ne dépassent pas 50\$;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup trop onéreux pour la municipalité de tenter de les retracer;

ATTENDU QUE lors de la rénovation cadastrale, le matricule 9577 45 2030 a été incorporé à la propriété adjacente, dont la façade est située sur une autre rue et que ces propriétés ont été vendues avant que les modifications aient été portées au rôle;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

De procéder à l'inscription d'écritures de provision pour mauvaises créances concernant ces propriétés;

Adoptée à l'unanimité.

**Élections municipales 2017**  
**Rémunération du personnel électoral**  
**Rescision résolution 2017-07#09**  
**2017-09#05**

ATTENDU que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU qu'un conseil municipal peut statuer, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou de référendum;

ATTENDU que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutives et que la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutives, en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

ATTENDU que le 19 juillet 2017, le MAMOT nous avisait qu'il procédait à la prépublication à la Gazette officielle du projet de *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* et que ce nouveau cadre réglementaire sera applicable dès que le Règlement sera édicté après la période de prépublication;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

DE rescinder la résolution 2017-07#09 et de la remplacer par la présente;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adopte la rémunération du personnel électoral ainsi qu'il suit :

<b>Président d'élection</b>	
Confection et révision de la liste électorale	475,00 \$
Vote par anticipation	300,00 \$
Jour du scrutin	475,00 \$
Rapport de dépenses par candidat	73,00 \$

Rapport financier par candidat	33,00 \$
<b>Secrétaire d'élection</b>	
Confection et révision de la liste électorale	356,25 \$
Vote par anticipation	225,00 \$
Jour du scrutin	356,25 \$
<b>Scrutateur</b>	
Taux horaire	14,06 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre
<b>Primo</b>	
Taux horaire	14,06 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre
<b>Secrétaire de vote</b>	
Taux horaire	13,50 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre
<b>Membre table de vérification</b>	
Taux horaire	12,00 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre
<b>Personnel de la commission de révision</b>	
Taux horaire	15,75 \$/hre
Formation	12,00 \$/hre

ET d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel électoral suivant l'approbation du président d'élection;

Adoptée à l'unanimité.

**Contre la violence conjugale**  
**2017-09#06**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour

sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis  
Et résolu,

De proclamer la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix alliée contre la violence conjugale;

Adoptée à l'unanimité.

**Modification du Règlement N° 259**  
**Emprunt par billets**  
**Garage municipal**  
**2017-09#07**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 198 700 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017**

ATTENDU QUE, conformément au Règlement d'emprunt N° 259 suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 198 700 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
259	198 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt N° 259 en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le Règlement d'emprunt N° 259, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

QUE le Règlement d'emprunt N° 259 indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billets qui seront émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, les 19 mars et 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	11 000 \$	
2019	11 400 \$	
2020	11 600 \$	
2021	11 900 \$	
2022	12 200 \$	(à payer en 2022)
2022	140 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt N° 259 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

**Acceptation de l'offre de**  
**La Financière Banque Nationale Inc.**  
**pour emprunt par billets**  
**Règlement d'emprunt N° 259**  
**2017-09#08**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	11 septembre 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 heures	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9348 %
Montant :	198 700 \$	Date d'émission :	19 septembre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

11 000 \$	2,00000 %	2018
11 400 \$	2,25000 %	2019
11 600 \$	2,50000 %	2020
11 900 \$	2,75000 %	2021
152 800 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,00600 Coût réel : 3,42376 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION**

11 000 \$	3,53000 %	2018
11 400 \$	3,53000 %	2019
11 600 \$	3,53000 %	2020
11 900 \$	3,53000 %	2021
152 800 \$	3,53000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,53000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,  
Appuyé par Myriam Cabana,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2017 au montant de 198 700 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt N° 259. Ces billets sont émis au prix de 98,00600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

\*\*\*  
\*\*\*  
\*\*\*  
\*\*\*  
\*\*\*  
\*\*\*

**PARTICIPATION AU PROJET D'UN DÉPLIANT D'INFORMATION  
SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PAPINEAU  
2017-09#09**

ATTENDU que la MRC de Papineau projette de concevoir un dépliant qui sera distribué dans chaque logement des municipalités participantes afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

ATTENDU que le programme Amélioration de la performance – Édition 2017 de Tricentris offre une subvention de 0,50\$ par citoyen afin de mettre en place des projets visant à améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

ATTENDU qu'une demande a été acheminée à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix afin de participer à ce projet commun et d'accepter que la subvention du programme « Amélioration de la performance – édition 2017 soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

ATTENDU qu'un nombre minimal de municipalités doit participer afin de s'assurer de la viabilité du projet;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Appuyé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix participe au projet de réalisation et de distribution d'un dépliant afin d'informer les citoyens sur les matières acceptées lors des différentes collectes et à l'écocentre et en y mettant l'emphase sur l'amélioration des performances de la collecte sélective;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte que la subvention du programme Amélioration de la performance – édition 2017 de Tricentris soit versée à la MRC afin de réaliser ledit projet;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix ne fera pas de demande au programme Amélioration de la performance – édition 2017 de Tricentris;

ET QUE Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité soit mandatée pour assurer un suivi dudit projet et de compléter tous les documents qui lui sont associés.

Adoptée à l'unanimité.

**Taux de taxation  
CSCV et Western Québec  
2017-09#10**

ATTENDU que le taux de taxe de la CSCV est beaucoup plus élevé que celui de la commission scolaire Western Québec;

ATTENDU que tous les citoyens, n'ayant pas d'enfant fréquentant une école, peuvent changer de commission scolaire;

ATTENDU que cette situation peut causer la fermeture de certaines écoles de la CSCV dans notre région;

ATTENDU que certaines régions dans la province de Québec bénéficient d'un taux uniformisé;

Il est proposé par Joëlle Laframboise  
Et résolu,

QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec que la loi soit modifiée afin qu'un taux de taxation uniformisé soit imposé à toutes les commissions scolaires présentes dans notre région ;

QU'une copie de la présente résolution soit adressée à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à la Western Québec, ainsi qu'au député provincial, monsieur Alexandre Iracà;

Adoptée à l'unanimité.

**Bouilloire aux granules**  
**Chaleur Durable – Réfrigération RM**  
**Estimation**  
**Reportée en octobre**

**Avis de motion**  
**Règlement N° 1025**

Monsieur Jean-Paul Rouleau donne un avis de motion pour adopter le Règlement N° 1025 afin que la Municipalité puisse donner à contrat l'aménagement du chemin du Moulin et pour qu'elle puisse également imposer une taxe de service pour les propriétaires et utilisateurs du chemin du Moulin.

Une copie du projet de Règlement a été présenté lors de la présente séance.

**Soumissions**  
**Chargé de projet – contrôle qualitatif**  
**Travaux de resurfaçage sur le rang Sainte-Augustine**  
**2017-09#11**

ATTENDU les travaux de resurfaçage à être effectués dans le rang Sainte-Augustine;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'engager une firme qui sera responsable du contrôle qualitatif de ces travaux;

ATTENDU les trois soumissions reçues;

ATTENDU que la plus basse est celle du Groupe ABS, au montant de 3 556,87\$;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

D'accepter cette soumission et d'octroyer le contrat au Groupe ABS;

Adoptée à l'unanimité.

**Club Quad Petite-Nation**  
**Demande d'appui financier**  
**Reportée au budget 2018**

**Rapport de la responsable de la**  
**bibliothèque et du centre communautaire**

**Soumission de Asphalte Raymond Inc.**  
**Rang Procule Nord**  
**2017-09#12**

ATTENDU que des travaux de pavage doivent être effectués sur le Rang Procule Nord, en partant du pont, sur une distance de 74' de long par 24' de large;

ATTENDU que nous avons reçu une soumission de Asphalte Raymond Inc., au montant de 7 667,00\$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

D'accepter cette soumission;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport du maire et  
des conseiller(ères)**

**Rescision de 2017-07#21  
Domaine Côté - Abat-poussière  
2017-07#13**

ATTENDU la résolution 2017-07#21 à l'effet d'appliquer de l'abat-poussière dans le Domaine Côté;

ATTENDU la pluie abondante au cours de l'été;

ATTENDU qu'il n'est donc plus nécessaire d'appliquer de l'abat-poussière;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De rescinder la résolution 2017-07#21;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat d'appareils respiratoires  
et de cylindres  
Service des incendies  
2017-09#14**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a mis en vente les anciens équipements respiratoires du service de sécurité incendie, suite à l'acquisition de nouveaux appareils;

ATTENDU que par sa résolution 2017-08-426, la municipalité de Papineauville a accepté de nous vendre 12 appareils respiratoires complets et 24 cylindres, pour le prix de 5 000\$ sans taxes, mais sans garantie aucune;

ATTENDU que Yves Lauzon a pu examiner à sa satisfaction les dits équipements et s'en est déclaré satisfait;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu,

De faire l'acquisition de ces appareils respiratoires et cylindres, pour le prix de 5 000\$ et que Chantal Delisle puisse signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution;

De prendre les réservoirs qui devaient être installés au golf et de les installer à l'école;

De prendre les argentés nécessaires à même le budget de 13 000\$ prévu pour le service des incendies en immobilisations et de faire les transferts appropriés;

Que Chantal Delisle puisse signer tous les documents à cet effet, si nécessaire;

Adoptée à l'unanimité.

**Salles municipales  
Demandes de Gloria Charron  
2017-09#15**

ATTENDU la demande de Gloria Charron, présidente du Club La Paix d'Or que la municipalité prête au club la petite salle, les lundis et mercredis soir, de 18 à 21 heures, et ce, de septembre à juin;

ATTENDU la demande de Gloria Charron à l'effet que la municipalité prête au club la salle de pool et la grande salle, les jeudis de 9 heures à midi;



11 septembre 2017

ATTENDU la demande de Gloria Charron à l'effet que la municipalité prête au club les trois salles municipales, le 16 décembre 2017 pour le souper de Noël des bénévoles et le 28 avril 2018 pour le souper western;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,  
Et résolu,

De lui prêter, à titre gratuit, les salles tel que susdit, mais à la condition expresse que s'il survenait un événement qui nécessiterait que la municipalité doive les utiliser, qu'elle le puisse, moyennant un préavis de 24 heures, si possible municipalité puisse utiliser la salle;

Adoptée à l'unanimité.

#### **Divers et correspondance diverse**

- Remerciements du Conseil de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix pour le don de la peinture lors de la rénovation du Sacré-Cœur.

#### **Questions du public**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** **2017-09#16**

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Chantal Delisle  
Chantal Delisle  
Directrice générale

(signé) Daniel Bock  
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME